

Cheseaux, le 16 décembre 2019

## **CONSEIL COMMUNAL**

### **CHESEAUX**

#### **PREAVIS No 43/2020**

<p><b>Demande de crédit pour la création d'un nouveau collecteur communal Eaux claires (EC) sous la rue du Pâquis, afin de soulager le collecteur communal EC 23</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **1 - Préambule**

La construction de nouveaux bâtiments sur la parcelle 30 à la rue du Pâquis est en cours.

Cet élément a entraîné une réflexion globale sur la récupération des eaux claires dans le quartier.

Dès lors, le présent préavis a pour objet la création d'un nouveau collecteur communal EC sous la rue du Pâquis, afin de soulager le collecteur communal EC 23, qui ne pourra pas recevoir à terme toutes les eaux supplémentaires du quartier.

Par ailleurs, la Municipalité envisage à court terme (dès réception de la décision du canton sur la possibilité de passer la rue en zone 30km/h) de présenter à votre Conseil un préavis destiné au réaménagement en surface de la rue du Pâquis. Il est donc opportun de réaliser les travaux souterrains avant la réalisation de ces aménagements.

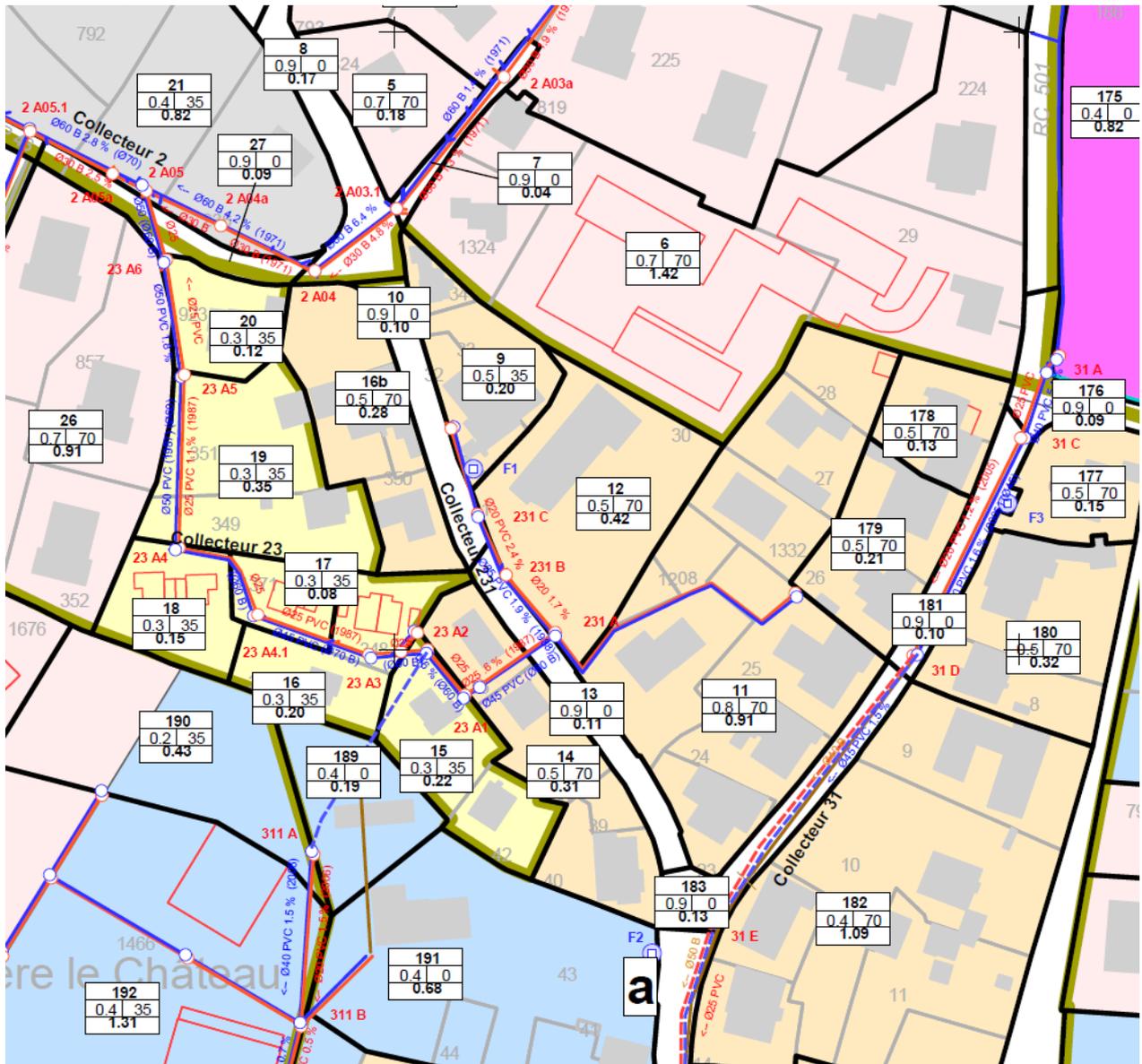
#### **2 - Situation**

Actuellement, toutes les eaux claires (eau de surface) de la partie nord de la rue du Pâquis (bassins versants 9, 11, 12, 179 et 178) se concentrent derrière la Coop et traversent la rue du Pâquis pour ensuite s'écouler dans le collecteur 23.

Les eaux de la chaussée de la rue se déversent également dans le collecteur 23.

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) identifie que le collecteur 23 est d'un diamètre insuffisant (actuellement 45 et 50 cm) et devrait être à terme augmenté à 60 cm.

D'ailleurs, ces dernières années, le n°7 de la rue du Pâquis a été inondé à plusieurs reprises et l'évacuation des eaux de la chaussée est déficiente.



Extrait du PGEE

### **3 – Travaux envisagés**

Le collecteur 23 traverse aujourd'hui les parcelles situées en aval de la rue du Pâquis dans les jardins, chemins et aménagements privés. Une intervention visant à changer le collecteur à son emplacement actuel serait très difficile et onéreuse.

Dès lors, une variante sous la rue du Pâquis a été étudiée, qui permettrait de reprendre les eaux de surface de la chaussée, ainsi que des nouveaux bâtiments de la parcelle 30 (Joyet) et du bâtiment de la parcelle 32 (Kebab).

Il n'est, en revanche, pas possible de reprendre les eaux qui viennent de derrière la Coop, car la conduite qui les transporte est à une profondeur bien plus grande.

Ainsi, sans les eaux de la Rue du Pâquis et des parcelles susmentionnées le collecteur 23 ne sera plus sous-dimensionné et pourra être sauvé.

Le réseau des eaux usées reste en fonction et n'est pas modifié.

Le nouveau collecteur d'eau claire part depuis la hauteur de la Coop à une profondeur de 80 cm et s'écoule avec une pente moyenne d'environ 1% sur environ 180 mètres en direction de l'ouest, jusqu'au carrefour Ste-Marie–Saugettaz pour se raccorder à une profondeur de 4.50 m, dans le nouveau collecteur de la Saugettaz, construit au début de l'année 2019.

Malgré la grande profondeur du collecteur dans le carrefour Ste-Marie-Saugettaz, il s'avère moins onéreux de construire un nouveau collecteur sous la rue du Pâquis (du moment qu'elle doit être réaménagée) que de remplacer le collecteur 23 qui est dans un bon état général.

### **4 - Coût des travaux**

La mise en soumission pour les travaux de génie-civil a été effectuée en 2019. Le coût global des travaux est le suivant :

- Travaux de Génie-civil – canalisation EC sous chaussée	Fr. 262'000.--
- Réfection provisoire de la chaussée	Fr. 28'000.--
- Contrôle caméra de l'état des conduites après travaux	Fr. 3'000.--
- Honoraires	Fr. 48'000.--
- Divers et imprévus	<u>Fr. 29'000.--</u>
<b>Montant total TTC</b>	<b>Fr. 370'000.--</b> =====

## **5 - Conclusion**

La Municipalité estime nécessaire de procéder rapidement à ces travaux, afin de pouvoir absorber les volumes d'eau provenant des nouvelles constructions et d'éviter à terme de nouvelles inondations dans le quartier.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 370'000.--** pour la création d'un nouveau collecteur communal EC sous la rue du Pâquis, afin de soulager le collecteur communal EC 23, et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX**

- vu le préavis municipal N° 43/2020 du 16 décembre 2019
- vu le rapport de la commission ad hoc
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 370'000.--** pour la création d'un nouveau collecteur communal EC sous la rue du Pâquis, afin de soulager le collecteur communal EC 23
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum, dès 2021
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

### **DECHARGE**

les commissions de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 16 décembre 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexes : Plans d'aménagement